



Fédération Française de Basketball

LIGUE DES ALPES DE BASKETBALL

30 cours de la Libération 38100 GRENOBLE

Tel 04 76 49 03 96 - Fax 04 76 49 66 52

E-mail : basket-alpes@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.ligue-alpes-basket.fr>

SAISON 2008-2009

C. R. J.
Section Discipline

DOSSIER N° 17	Réunion du : 27 avril 2009 PV N° 41
	5^{ème} faute technique et/ou disqualifiante à Mr Jérôme POULARD n° 1114
	Catégorie : Cadets Poule A Du : 21 mars 2009

Motifs invoqués : 5^{ème} faute technique et/ou disqualifiante au licencié Jérôme POULARD du club de l'AS Mauves

Examen quant au fond :

Vu les dispositions des Articles 602 à 609 du Règlement Officiel de la FFBB ;

Après examen des pièces du dossier.

- Attendu que le joueur Jérôme POULARD, licence n° F910384 du club de Mauves a eu une faute technique le 21 mars 2009 lors de la rencontre Cadets Poule A BC Portes de l'Isère / AS Mauves
- Attendu qu'il s'agit de sa 5^{ème} faute technique
- Attendu que la Commission Juridique de la Ligue des Alpes a procédé à l'ouverture d'un dossier disciplinaire à l'encontre du joueur en question, en application de l'article 613.3C des règlements généraux
- Attendu que le fait d'être sanctionné d'une 5^{ème} faute technique et/ou disqualifiante au cours de la même saison est punissable disciplinairement

Pour ces motifs,

La Commission Juridique

Section Discipline décide : Une suspension de 2 mois dont 1 mois ferme du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2009 inclus au joueur Jérôme POULARD, licence n° F910384 du club de l'AS Mauves, les reste de la peine étant assorti du sursis.

Composition de la Commission : Madame POINAS Dominique et Messieurs ALESSANDRINI Emile, CROSETTO Georges, GENOUD Christian, LUTHI Walter.

Droits financiers à titre administratif : 105 € au club AS Mauves

A l'encontre de cette décision, un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel dans les dix jours ouvrables à compter de la date de la notification de la décision, conformément aux dispositions des Articles n° 623 et suivants des Règlements Généraux de la FFBB.

NOTIFICATION ADRESSEE A :
POULARD

CD : DROME-ARDECHE

Mr

Jérôme

